

# Dossiers de bourses

## Rentrée 2022-2023

### *Je suis élève de 3ème*

Les élèves devront prochainement faire une « demande de bourse nationale de lycée » auprès du secrétariat de leur **collège d'origine** pour bénéficier d'une bourse de lycée.



Date limite pour déposer les dossiers fixés **par le collège**.

### *Je suis déjà lycéen*

- **1er cas: Je ne suis pas boursier**

Le dossier de « demande de bourse nationale de lycée » est à retirer auprès de **l'établissement d'origine**.



Date limite pour déposer les dossiers fixés au **06 juillet 2022**.

- **2ème cas : Je suis déjà boursier en lycée**

- **et je viens d'un autre lycée (sans de changement de situation)**

Vous devrez informer votre **établissement d'origine** du changement de lycée. Le dossier est transféré par **l'établissement d'origine**.

- **et j'ai un changement de situation**

Vous devez retirer un dossier de « révision de bourse » de lycée **à la rentrée de septembre** si vous remplissez l'un des critères suivants :

- Changement de raison fiscale ;
- Votre enfant redouble ;
- Votre enfant est réorienté, par exemple s'il passe d'une section technologique à une section professionnelle ;
- Changement de Responsable légal ;
- Modification importante de vos revenus.